

**ARRETE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
EN RAISON DE L'ORGANISATION
DES CONCERTS APÉRO STERHUEN**

Le Maire de la Commune de MONTERBLANC,

Vu la loi, n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite par M. Sébastien TARDIF, président de l'association TOTEM,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, rue de Kérentrec'h devant la médiathèque et aux abords de l'église, afin de permettre le bon déroulement des fêtes « Sterhuen To Heaven » ;

ARRETE

Article 1. Le vendredi 30 mai ainsi que les 6, 13, 20 et 27 juin 2025, de 18h00 à minuit, la circulation sera interdite rue de Kérentrec'h, devant la médiathèque, afin de permettre le bon déroulement des fêtes « Sterhuen To Heaven », sauf pour les riverains de la rue Ty-Glass. Une déviation sera installée par la place Anne de Bretagne.

Le stationnement des véhicules sera également interdit sur cette voie afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

Article 2. La signalisation réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place par les organisateurs de la manifestation, à leurs frais et sous leur responsabilité, en liaison avec les services techniques de la commune conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire.

Article 3. Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ELVEN, Monsieur le responsable de la Police Municipale de l'Argoët, Monsieur Sébastien TARDIF, Président de l'association TOTEM et Monsieur le Maire de Monterblanc sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTERBLANC, le 19 mai 2025,

Le Maire,
Alban MOQUET



The signature of the Mayor, Alban Moquet, is written in blue ink over a circular official stamp of the Commune of Monterblanc. The stamp features the coat of arms of the commune and the text 'Mairie de Monterblanc' and '(Morbihan)'.